

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - L'OBSERVATOIRE

MAURITANIE: M. Biram Ould Dah Ould Abeid agressé et placé en garde à vue

Paris-Genève, le 15 décembre 2010. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, un programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), dénonce l'agression et le placement en garde à vue de M. Biram Ould Dah Ould Abeid, président de l'Initiative de résurgence du mouvement abolitionniste en Mauritanie (IRA) et chargé de mission auprès de SOS-Esclaves, à l'occasion d'une enquête qu'il effectuait sur un cas présumé d'esclavage.

M. Biram Ould Dah Ould Abeid a signalé le cas de deux filles mineures contraintes de travailler dans une famille comme domestiques au préfet de la commune d'Arafat, dans la proche banlieue de Nouakchott. Le 13 décembre, ce dernier a ordonné à la police d'aller chercher, en compagnie de M. Ould Dah, les deux filles et leur « maîtresse » pour les conduire au commissariat d'Arafat 1. Le commissaire a fait entrer les deux filles et leur « maîtresse » dans son bureau en interdisant l'accès à M. Ould Dah. Ce dernier a protesté en argumentant que les filles étaient mineures et qu'il souhaitait donc assister à l'audition. Une vive altercation entre M. Ould Dah et le commissaire s'en est suivie. M. Ould Dah a alors été mis à la porte du commissariat et a été frappé à coups de matraques par plusieurs policiers. Blessé à la tête et à la jambe, M. Ould Dah a ensuite été conduit à l'hôpital. Une trentaine de sympathisants de l'IRA, qui s'étaient rassemblés devant le commissariat de police en soutien avec l'action de dénonciation de M. Ould Dah, ont également été dispersés à coups de grenades lacrymogènes.

A sa sortie de l'hôpital, M. Ould Dah a été placé en garde à vue au commissariat d'Arafat 1, avec une dizaine d'autres sympathisants de l'IRA. Ni l'avocat ni la famille de M. Ould Dah n'ont été autorisés à lui rendre visite. M. Ould Dah devrait être sous peu déféré devant le Procureur de la République.

L'Observatoire condamne l'agression et le placement en garde à vue de M. Ould Dah, qui ne semblent viser qu'à sanctionner ses activités en faveur des droits de l'Homme en Mauritanie.

L'Observatoire demande aux autorités mauritaniennes de mettre un terme immédiat à la détention arbitraire de M. Biram Ould Dah et de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir son intégrité physique et psychologique, conformément aux articles 1 et 12.2 de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme et aux autres conventions internationales ratifiées par la Mauritanie, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention de l'ONU contre la torture.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

- FIDH : Karine Appy / Fabien Maitre : + 33 1 43 55 25 18
- OMCT : Seynabou Benga : + 41 22 809 49 39